Communiqué de presse

Les administrateurs du groupe Arkéa s'indignent de la position de la Confédération contraire aux choix exprimés par les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest

Brest, le 4 mars 2020 - **Dans un courrier daté du 27 février, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a informé le groupe Arkéa qu'elle ne présentera pas, à ce stade, au conseil d'administration confédéral le projet d'évolution de gouvernance du groupe Arkéa. La CNCM a rejeté par ailleurs le texte, en l'état, de la raison d'Etre du groupe Arkéa. Ces deux modifications devaient être inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'Arkéa en mai prochain.**

Le Conseil d'administration du groupe Arkéa prend acte de la position de la Confédération et déplore cette décision unilatérale et contraire à l'autonomie des groupes régionaux que la CNCM prétend pourtant défendre. Cette décision traduit la volonté centralisatrice de la CNCM.

Le groupe Arkéa a engagé une réflexion sur l'évolution de sa gouvernance vers un régime de directoire et conseil de surveillance. Ce mode de gouvernance qui permet de répondre pleinement aux exigences des superviseurs et régulateurs dissocie plus clairement les fonctions de surveillance des fonctions exécutives. Ce projet avait été validé à l'unanimité par les conseils d'administration des fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest, respectivement les 13 et 14 février. Le conseil d'administration du groupe Arkéa avait quant à lui approuvé à l'unanimité le projet le 17 février.

La gouvernance du groupe Arkéa reste donc, pour le moment, organisée sur le mode de conseil d'administration et comité exécutif dans l'attente d'une modification des statuts, ultérieure.

Parallèlement, le groupe Arkéa a engagé depuis deux ans dans le cadre de la loi PACTE d'importants travaux en lien avec toutes les parties prenantes de l'entreprise afin de définir sa raison d'Etre. Sur la base d'un processus coopératif et collaboratif, ce sont plus de 1 500 administrateurs et 700 salariés, toutes entités concernées, qui se sont exprimés. Ces travaux ont permis d'aboutir à la définition de la raison d'Etre du groupe validée en conseil d'administration du groupe Arkéa en date du 25 janvier 2019.

Le groupe Arkéa entendait ainsi inscrire cette raison d'Etre dans ses statuts comme socle de son engagement environnemental et sociétal et levier de ses orientations stratégiques. L'agrément de la CNCM était requis pour modifier les statuts du groupe Arkéa en ce sens.

En refusant de présenter, en l'état, la raison d'Etre définie par les administrateurs et salariés du groupe Arkéa ainsi que le projet d'évolution de gouvernance, la CNCM démontre qu'elle ne respecte ni la volonté ni l'autonomie des groupes régionaux qu'elle prétend pourtant défendre.

Le groupe Arkéa continuera d'affirmer et poursuivre la mise en œuvre des engagements qu'il s'est fixés à travers le texte fondateur de sa raison d'Etre, véritable fil conducteur des orientations stratégiques du groupe pour aujourd'hui et pour demain.

Contacts presse :
Florence Eckenschwiller : 02 98 00 01 91 — florence.eckenschwiller@arkea.com
Ariane Le Berre-Lemahieu : 02 98 00 22 99 – ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com